



Rémunération Brute Minimale Contrat d'apprentissage

SMIC MENSUEL : 1 801,80 € au 1^{er} Novembre 2024
SMIC HORAIRE : 11,88 €
35H/semaine

Rémunération mensuelle minimale d'un apprenti

	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	486,49 € 27%	774,77 € 43%	954,95 € 53%
2 ^{ème} année	702,70 € 39%	918,92 € 51%	1 099,10 € 61%
3 ^{ème} année	990,99 € 55%	1 207,21 € 67%	1 405,40 € 78%

Plus de 26 ans 100 % du SMIC (1 801,80 €)

À noter :

- Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus et inscrits au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées.
- **Heures supplémentaires :**
Les modalités de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

ASFO-CIFAB

Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis de Bergevin
Rue Euvremont Genève – BP 197 – Bergevin – 97110 POINTE A PITRE
Tél : 0590 85 45 56 – 0590 93 17 93 – Email : sre@asfoggp.com –

Rémunération Brute Minimale Contrat de professionnalisation

SMIC MENSUEL : 1 801,80 € au 1^{er} novembre 2024
SMIC HORAIRE : 11,88 €
35H/semaine

Rémunération mensuelle minimale d'un apprenant

	Moins de 21 ans	21-25 ans	Plus de 26 ans
BTS et LICENCE (Niveaux 5 et 6)	1 171,17 € 65%	1 441,44 € 80%	1 801,80 € 100%
BAC PRO (Niveaux 4)	990,90 € 55%	1 261,26 € 70%	1 801,80 € 100%

À noter :

- Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus et inscrits au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées.
- **Heures supplémentaires :**
Les modalités de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.